

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

OBJET :
**ZAC « LES
VALLONS DU
GRIFFOUL » –
PROJET
D'AMENAGEMENT
DE LA SOCIETE
ALOGEA –
CONVENTION DE
RETROCESSION
DE LA VOIRIE
« ALLEE DES
MIMOSAS »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **23 DEC. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Précillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents : Néant

Secrétaire : M. PERLES Bruno

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société ALOGEA a déposé un permis d'aménager pour la création de quatre macro lots sur les parcelles cadastrées section AP n°320 et 400. Un permis de construire a été obtenu pour le macro lot 1 relatif à la réalisation de 12 logements individuels locatifs groupés.

A ce titre, la Société ALOGEA sollicite la Ville pour mettre en place une convention de rétrocession de la voirie devant être intégrée dans le domaine public après livraison du programme.

Il précise que l'emprise foncière à rétrocéder est matérialisée sur le plan annexé à la présente. La rétrocession comprend :

- la voirie créée et les trottoirs,
- l'éclairage public,
- les réseaux divers (réseaux divers secs, le réseau d'eau potable, les réseaux d'assainissements et d'eaux pluviales),

Un document d'arpentage délimitera précisément la parcelle faisant l'objet de la rétrocession. Le géomètre sera missionné par la Société ALOGEA.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de rétrocession de la voirie à intervenir avec la Société ALOGEA et de dénommer celle-ci « Allée des Mimosas ».

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 11 décembre 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention de rétrocession annexée à la présente

APPROUVE la dénomination de la voie « Allée des Mimosas »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette rétrocession

PRECISE que cette rétrocession sera régularisée par un acte authentique de vente par devant notaire, à l'achèvement du programme et délivrance du certificat de conformité des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Ampliation faite le : 23 DEC. 2020 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 22 DEC. 2020 Par publication le : 23 DEC. 2020 Par délégation, Le Directeur Général des Services
--

Nicolas NAYRAL



Le Maire,

Maugard
Patrick MAUGARD